Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212201032-20251208-47_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°47

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 25/11/25
Date d'affichage : 25/11/25

Objet de la délibération
Rapport annuel sur le service d'eau potable 2024

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 8 décembre à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY,
Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT,
MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Frémur.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des éléments techniques et financiers relatifs à ces prestations du service public pour l'exercice 2024.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL